Politique



Louise Marcil-Lacoste, *La Raison en procès*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, 223 p.

Paul Saint-Hilaire

Numéro 16, automne 1989

Les États-Unis

URI : https://id.erudit.org/iderudit/040641ar DOI : https://doi.org/10.7202/040641ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Société québécoise de science politique

ISSN

0711-608X (imprimé) 1918-6584 (numérique)

Découvrir la revue

Citer ce compte rendu

Saint-Hilaire, P. (1989). Compte rendu de [Louise Marcil-Lacoste, *La Raison en procès*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, 223 p.] *Politique*, (16), 140–144. https://doi.org/10.7202/040641ar

Tous droits réservés © Société québécoise de science politique, 1989

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/



Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Louise Marcil-Lacoste, *La Raison en procès*, Montréal, Hurtubise HMH, 1987, 223 p.

Dans La Raison en procès, Louise Marcil-Lacoste présente une étude philosophique contribuant à la consolidation de la question de la femme. Le cheminement proposé veut dépasser le discours traditionnel qui fait de cette problématique un «sousproduit» accidentel ou une variante de la thématique contemporaine de l'égalité. L'ambition de Marcil-Lacoste est de démontrer que le sexisme existe bel et bien en philosophie et qu'il n'est pas un faux problème partisan ou rhétorique. L'objectif de cette opération intellectuelle, pleine de caractère et de conviction, est de démasquer «les raisons pour lesquelles les théories philosophiques du féminin contreviennent si souvent à l'égalité entre hommes et femmes» (p. 6).

Pour ce faire, Marcil-Lacoste propose une suite d'enquêtes historiques et thématiques qui aborde le sexisme soit comme fait, norme, faille entre fait et norme, logique, enjeu heuristique, ou défi axiologique.

L'enquête débute par une étude des positions de Hume et Rousseau relatives à la question de la femme, positions que madame Marcil-Lacoste juge paradigmatiques de la pensée du XVIII^e siècle. Elle conclut que le sexisme philosophique humien n'est pas accidentel; elle démontre clairement qu'il découle nécessairement des questions et paramètres essentiels validant la

RECENSIONS 141

théorie morale du philosophe. À l'instar des penseurs du XVIIIe siècle, Hume ne traite que de façon oblique de la question de la femme, restreignant ses allusions au devoir qu'elle a de cultiver la chasteté pour contrebalancer l'incertitude et l'instabilité du père relativement à sa progéniture (p. 33). Cette valorisation de la sécurité parentale justifie l'inégalité entre l'homme et la femme, parce qu'elle serait à la base de l'intérêt public et, de là, de la justice. Le problème soulevé dans la philosophie de Hume est que les «preuves» factuelles seraient traversées de jugements de valeur, comme quoi le philosophe ne serait que le miroir des opinions de son temps.

L'auteure cherche ensuite à savoir pourquoi le «sentiment intérieur» de Rousseau mène à une notion d'égalité altérée. Le sexisme est vu ici comme une valeur découlant de la loi naturelle. La démonstration s'appuie sur la pensée éducative et politique de Rousseau qui, à la base, postule que l'être humain a des «bornes» qu'il ne lui faut pas franchir afin «d'éviter les plus grands maux» (p. 69). Pour Rousseau, le mieux qu'il soit possible de faire est d'éduquer les gens à garder leur «place» afin d'éviter que les passions apparaissent. «Ne pas être content de son sort, c'est vouloir le désordre et le mal» affirme le philosophe (p. 72). Le sexisme devient la norme car la femme, entièrement conditionnée par son sexe à des fonctions maternelles, doit éviter d'aller à contre-courant des «valeurs universelles» en cultivant la vertu de «l'amour de l'ordre».

L'auteure poursuit ensuite en questionnant le paradoxe concernant le concept de personne, peu utilisé pour fonder les droits de la femme, mais pourtant valorisé pour en justifier la discrimination. Cette enquête traite de l'équivoque entourant le concept de personne, mais surtout du fait qu'on en arrive à nier qu'une femme soit une personne, prétextant qu'elle n'ait pas toutes les «capacités» de l'être. Ici encore, le rôle de la femme définit sa nature qui, elle, impose des devoirs justifiant l'impossibilité qu'elle a d'accéder à l'universalisation de la norme personnaliste.

Dans la section «Le sexisme comme préjugé», madame Marcil-Lacoste s'appuie sur les réflexions de Claude Buffier, jésuite du XVIIIe siècle, qui sont présentées dans «Examen des préjugés vulgaires pour disposer l'esprit à juger sainement de tout». Le préjugé est ici vu comme une «opinion appuyée sur l'examen inadéquat d'une question», non pas par suite d'un glissement dans «l'irrationnel», mais bien parce qu'il érige en «principes des critères dont il nie les implications théoriques et pratiques sur les sociétés« (p. 123). C'est donc en confrontant la forme au contenu que madame Marcil-Lacoste, à la suite de Buffier, analyse le préjugé, raisonnement qui absolutise un relatif. L'auteure conclut en affirmant que le sexisme est un problème philosophique majeur, car c'est un «impensé percutant» venant d'un lien de justification unissant de façon préférentielle la logique à la culture.

Dans la section «Le sexisme comme présupposé», madame Marcil-Lacoste analyse un cas où le préjugé devient présupposition et méthode pour l'étude de la question de la femme au XVIIIe siècle. Elle discute en fait des enquêtes de Paul Hoffman, rassemblées dans «La femme dans la pensée des Lumières», où l'auteur analyse les réponses des philosophes et des médecins relativement à la condition féminine. Madame Marcil-Lacoste dénonce les présupposés de Hoffman qui se borne, semble-t-il, à souligner «la faiblesse de la thèse identitaire comme argument scientifique en faveur de l'égalité (p. 143), tout en valorisant l'idée, qu'avant tout, la femme est fondamentalement confrontée au problème de la liberté, seule valeur légitime quant on aborde la question de la femme au XVIIIe siècle.

Dans la section «Le sexisme comme logique», madame Marcil-Lacoste traite principalement de «l'accusation de répétition» à laquelle sont confrontés les écrits féministes critiques, accusation qui tient au fait que «l'impératif du silence», qui stipule qu'un «énoncé est valide en vertu de son silence sur les variables sexuelles» (p. 165), exige que la nouveauté soit le résultat d'une logique neutre et inédite. Ainsi, tout discours féministe composant avec la logique reçue serait voué à répéter le discours critique, c'est-à-dire sexiste, présupposition tout à fait invérifiable selon madame Marcil-Lacoste.

Dans la section «Le sexisme comme heuristique», Marcil-Lacoste se demande, après l'étude d'écrits féministes critiques, s'il RECENSIONS 143

y a une nouvelle manière de définir les postulats et critères de la rationalité ou si ces écrits sont une reprise critique des paramètres reçus. Son effort consiste à expliquer la nature de la relation que les divers auteurs établissent entre le rationnel et le féminin. Sa thèse est que ces écrits ne sont pas la source d'une nouvelle rationalité mais bien une application de thèses à une rationalité reçue. Reconnaissant que cette «post-rationalité» a peut-être servi à maintenir et justifier le «pouvoir-savoir mâle» (p. 186), en plus de prêter flanc à la critique accusant les thèses féministes de redites, elles affirment cependant que ces mêmes écrits dépassent la crainte et la fatalité de la «mise en boîte». Elle conclut sur les limites probables de la rationalité qui se contredit elle-même en opposant et supportant aussi bien les arguments masculins que féminins, puis nous invite à reconnaître les conséquences de la fausse neutralité d'une rationalité dite asexuée.

Finalement, dans la section «Le sexisme comme défi axiologique», l'auteure se demande s'il faut renvoyer systématiquement les écrits féministes à la thématique contemporaine de l'égalité. Prenant appui sur ses travaux antérieurs, elle reconnaît l'inexistence d'une définition claire de l'égalité au XX° siècle, ayant ellemême répertorié 140 désignations thématisées. Elle insiste sur le fait que les discours sur l'égalité ignore l'ampleur de la notion qu'ils sont sensés préciser. Le problème est, selon elle, non plus de définir l'égalité mais bien de choisir les sens légitimes et pertinents, ce qui semble une meilleure piste pour traiter intelligemment de la condition féminine.

Le plus grand mérite de La raison en procès est d'avoir présenté, dans un style dynamique, un panorama détaillé des débats fondamentaux qui confrontent le discours féministe. C'est un ouvrage d'une richesse remarquable, tant au point de vue des sujets à l'étude, des références pertinentes que de l'acuité de la réflexion. Il est difficile de rendre justice dans ces quelques pages à toute la profondeur de l'analyse que l'auteure nous propose. On peut cependant inviter tous ceux et celles qui s'intéressent au discours féministe ou à la critique philosophique à prendre connaissance des

thèses de ce brillant ouvrage qui, nous semble-t-il, donne aux débats féministes un souffle de maturité.

Paul Saint-Hilaire Collège de l'Assomption